Afnil

35, rue Grégoire-de-Tours
75279 Paris cedex 06
Tél. : 01.44.41.29.19
Fax : 01.44.41.29.03
Mél : afnil@electre.com
http://www.afnil.org

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de publier des ouvrages et vous souhaitez obtenir un numéro ISBN (International Standard Book Number). Vous trouverez ci-joint :

- la définition de l'ISBN ainsi que les règles d'attribution appliquées par l'Agence francophone internationale du livre.
- un formulaire de demande d'attribution.

Ne pourront être prises en compte que les demandes dûment renseignées et renvoyées par courrier ou par fax ou par mail.

Les délais de traitement des dossiers sont de l'ordre de 3 semaines.

Croyez, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

L'AFNIL

ISBN

INTERNATIONAL STANDARD BOOK NUMBER

QU'EST-CE QUE L'ISBN ?

L'ISBN est un numéro international normalisé permettant l'identification d'un livre dans une édition donnée. Selon le décret n° 81-1068, du 3 décembre 1981, pris pour l'application de la loi relative au prix du livre, ce numéro doit figurer sur tous les exemplaires d'une même œuvre dans une même édition.

Il a été conçu pour simplifier le traitement des livres en ordinateur : les libraires peuvent passer des commandes standardisées, les distributeurs ont le même code pour traiter les commandes, et les retours. Les différentes opérations de gestion dans les bibliothèques et centres de documentation sont facilitées. Par ailleurs, le caractère international de cette numérotation constitue, à l'étranger également, une référence unique pour tous les professionnels du livre.

Le numéro ISBN comporte à ce jour 10 chiffres répartis en 4 segments : le premier identifiant la zone linguistique (2 pour les pays francophones), le deuxième l'éditeur, le troisième un livre précis dans la production de l'éditeur, le quatrième est un chiffre de contrôle.

A partir du 1er janvier 2007, la numérotation ISBN passera à 13 chiffres. Toutes les informations concernant cette importante réforme peuvent être consultées sur le site **http : //www.afnil.org**

En France, c'est l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre qui vous attribuera un numéro ISBN. Une fois attribué, un ISBN ne doit jamais être utilisé de nouveau, même si le titre auquel il a été initialement attribué est épuisé depuis longtemps.

REGLES D'ATTRIBUTION DE L'ISBN PAR L'AFNIL

L'attribution d'un numéro ISBN par l'AFNIL à une publication n'entraîne en aucun cas le bénéfice automatique du taux réduit de TVA. Les critères régissant le bénéfice du taux réduit de TVA (5.5%) sont déterminés par l'administration fiscale. En cas de doute sur la possibilité ou non de bénéficier du taux réduit de TVA, il est inutile de contacter l'AFNIL qui n'est pas habilitée à émettre un conseil ou un avis, l'administration fiscale étant seule compétente dans ce domaine.

L'instruction fiscale 3 C-4-05 rappelant et élargissant le champ d'application du taux de TVA à 5,5% est parue au Bulletin officiel des impôts n°82 du 12 mai 2005. Elle peut être consultée à l'adresse internet suivante :
http://www.sne.fr/1_sne/instruction_fiscalite.htm.

L'AFNIL **attribue** pour sa part gratuitement un ISBN aux **livres et publications assimilées** répondant aux critères suivants :

- les livres et autres publications non périodiques faisant l'objet du dépôt légal (voir *http://www.bnf.fr* , onglet Professionnels).
- les numéros séparés des publications paraissant une fois par an ou à intervalles plus ou moins réguliers tels que les annales, comptes-rendus et rapports annuels, annuaires.
- les «tirés à part », à condition qu'ils aient un titre, une nouvelle pagination et qu'ils soient mis en vente isolément.

- les publications à feuillets mobiles, à la condition qu’elles paraissent sous un titre unique et que les feuillets intercalaires portent le même titre.
- les calendriers et almanachs renfermant principalement des articles littéraires, scientifiques ou artistiques
- les publications en plusieurs volumes. La publication en plusieurs volumes reçoit un ISBN d’ensemble, ainsi que chacun des volumes qui la composent, qui reçoivent également leur ISBN propre
- chaque présentation ou reliure différente du même titre faisant l’objet de conditions de vente spécifiques est par ailleurs considérée comme un titre à part entière et fait l’objet de l’attribution d’un ISBN propre. Ainsi le même titre vendu broché, relié pleine toile et relié papier se verra attribuer trois ISBN différents.

L’AFNIL **n’attribue pas** de numéro ISBN **aux publications périodiques** de type revues, magazines. Ce type de publication est soumis à l’attribution d’un numéro **ISSN** (International Standard Serial Number, numéro international normalisé des publications en série) par l’organisme suivant (qui attribuera également un ISSN à vos collections) :

CENTRE ISSN FRANCE
Bibliothèque nationale de France
Centre ISSN France, T1N6
Quai François Mauriac, 75706 PARIS Cedex 13
Téléphone : 01 53 79 59 30 / Télécopie : 01 53 79 50 45 / Courriel : issn.france@bnf.fr

En outre, l’AFNIL **n’attribue pas** de numéros ISBN :

- aux publications qui ne sont pas ne sont pas soumises à l’obligation du dépôt légal (travaux d’impression dits de ville, de commerce ou administratifs, documents électoraux mentionnés aux articles R26, R29 et R30 du code électoral)
- aux documents imprimés à moins de 100 exemplaires, aux mémoires, thèses et actes de colloques.
- aux publications qui sont éditées à des fins publicitaires, dans lesquelles le texte littéraire ou scientifique ne prédomine pas et qui sont distribuées gratuitement : catalogues, prospectus et autres publications de promotion commerciale, industrielle ou touristique.
- aux publications qui ont un caractère éphémère, de type :
  - horaires, tarifs, annuaires téléphoniques, etc.
  - programmes d’enseignements, de spectacles, d’expositions.
  - statuts et bilans des sociétés, directives d’entreprises, circulaires, etc.
  - calendriers, almanachs, etc. sans éléments d’intérêt général ou éducatif.
- aux publications, dont le contenu prédominant n’est pas le texte et qui appartiennent aux catégories suivantes :
  - œuvres musicales (partitions, cahiers de musique), à condition que la notation musicale soit plus importante que le texte.
  - reproductions d’arts isolées ou réunis sans couverture ni texte.
  - horaires, tarifs, annuaires téléphoniques, etc.
- aux publications en ligne

MULTIMEDIA

Pour des raisons de référencement en bibliothèques et centres de documentation, les documents multimédias suivants sont concernés par le programme de numérotation ISBN à condition que leur contenu soit majoritairement du texte et/ou soit à des fins éducatives ou pédagogiques à destination des enfants jusqu’à 16 ans :

- CD-ROM, DVD-ROM
- Vidéocassettes, DVD
- Cassettes ou CD audio non-musicaux
- Livres-audio

PRESTATIONS NON DEPENDANTES DE L'AFNIL

DEPÔT LEGAL : Le dépôt légal se fait à la BNF (Bibliothèque nationale de France). Pour tout renseignement sur les formalités à accomplir : *http://www.bnf.fr*, onglet Professionnels

CODES A BARRES : L'AFNIL fournit les codes numériques à partir desquelles se génèrent les codes à barres mais ne fournit jamais les images des codes à barres.

Les professionnels de l'édition, de l'imprimerie et des industries graphiques possèdent des logiciels appropriés pour convertir ces codes numériques en code à barres. Ces logiciels sont par ailleurs disponibles auprès des sociétés commercialisant les matériels et logiciels informatiques

FORMULAIRE AUTO EDITION – PARTICULIER DEMANDEUR D'UN ISBN

Merci de bien vouloir cocher l'une des deux cases ci-dessous :

☐ **Il ne s'agit pas d'une première demande de numéro ISBN à l'AFNIL**

◉ **Première demande de numéro ISBN à l'AFNIL**

1- Nom du particulier demandeur de l'ISBN

Nom : GIROUX

Prénom : Matthieu

2- Ces nom et prénom sont-ils ceux de l'auteur des ouvrages faisant l'objet de cette demande d'ISBN?

◉ OUI ☐ NON

Si non, veuillez préciser les nom et prénom de l'auteur tel qu'il apparaîtra sur les ouvrages :

3- Quelle est la marque éditoriale qui figurera sur les ouvrages?

La marque éditoriale est l'intitulé qui va apparaître à l'emplacement habituel du nom de l'éditeur, figurant généralement ***AU BAS*** *de la première page de couverture et* ***AU BAS*** *de la page de titre. Exemple :* Les éditions du Ruban Bleu *ou* Les éditions Jean Dupont, *Jean Dupont étant, dans ce cas, le nom de l'auteur auto-édité.*

Si vous décidez d'indiquer sur les ouvrages une marque éditoriale différente du nom de l'auteur auto-édité dans sa forme *Prénom Nom* ou *Nom Prénom*, veuillez préciser le libellé de la marque éditoriale que vous ferez figurer au bas de la première page de couverture et au bas de la page de titre :

Marque éditoriale Editions Matthieu GIROUX

3-Coordonnées de l'auteur auto-édité ou du particulier demandeur de l'ISBN

Adresse : 13 Rue Tanguy PRIGENT A. 15

Code Postal : 35000

Ville : RENNES Pays : France

Tél. 02 23 46 06 54 Fax

E.-mail : matthieugiroux@yahoo.fr Site Web :http://comment.ecrire.free.fr

L'adresse indiquée ci-dessus renvoie-t-elle à un(e) (cochez la mention correspondante):

- ● Adresse personnelle
- ❑ Autre (précisez) : ______________________________

L'adresse ci-dessus est-elle bien l'adresse postale à laquelle l'AFNIL doit adresser la liste d'ISBN ? ● OUI ▯ NON

Dans le cas contraire, veuillez préciser l'adresse postale à laquelle l'AFNIL doit adresser la liste d'ISBN

____

____

____

4- Présentez votre projet éditorial en quelques mots

Jes cherche à imprimer quatres livres. L'un ce sera des poèmes, l'autre des Nouvelles, un suivant sera des analyses, le dernier sera le tout.

5- Nombre de titres prévus en moyenne par an

Vous devez indiquer ici le nombre d'ouvrages différents que vous envisagez de publier chaque année. Pour que nous puissions prendre en compte votre dossier, vous devez absolument renseigner cette rubrique.

Production prévisionnelle de 300________titre(s) par type de livre

6-Votre (vos) ouvrage(s) sera(ont)-il(s) commercialisé(s) ?

● Oui ❑ Non

7- Circuit de commercialisation prévu

- ❑ Librairie
- ● Par correspondance
- ● En ligne
- ❑ Par courtage

8- Si <u>commercialisation en librairie</u>, précisions relatives à la diffusion et à la distribution des ouvrages (FACULTATIF)

Ne pas répondre à cette question si votre mode de commercialisation se fait par correspondance, en ligne ou par courtage.

Confiez vous la diffusion des ouvrages à un diffuseur qui assure pour votre compte la commercialisation des vos ouvrages dans les différents points de vente du livre ?

- ❑ Oui
- ❑ Non
- ❑ Recherche de diffuseur en cours

Si oui, indiquez-nous le nom de la société responsable de la diffusion :

____

____

Si non :

- ● Vous assurez vous-même la diffusion de vos ouvrages
- ❑ Autre mode de diffusion (préciser) ______________________________

9- Procédé d'impression

- Par un imprimeur professionnel
- A partir de votre ordinateur personnel ou par photocopie

NE PAS RÉPONDRE À LA QUESTION QUI SUIT SI VOUS AVEZ DÉJÀ OBTENU UN ISBN À L'AFNIL

10- Renseignements sur le premier ouvrage à paraître

Titre : Nos Nouvelles Nos Vies
Auteur(s) : Matthieu GIROUX
Nombre de pages : 141
Type de reliure : offset
Format : 14 par 20
Nom de l'imprimeur : JOUVE
Tirage (nombre d'exemplaires) : 300
Prix de vente de l'ouvrage : 7 €
Date d'impression prévue : Décembre 2008
Date de mise en vente prévue: Janvier 2009

11- Vous avez déjà obtenu une liste de numéros ISBN auprès de l'AFNIL

Quel est le numéro ISBN complet (10 chiffres commençant par 2 et séparés par 3 tirets) qui apparaît en dernière position sur la liste qui vous a déjà été fournie par l'AFNIL ?

2-___________-______-____

A quelle date cette liste vous a-t-elle été fournie ? ________________

En cas de perte de cette liste uniquement, quel est le dernier numéro ISBN complet (10 chiffres commençant par 2 et séparés par 3 tirets) que vous avez utilisé pour vos publications ?

2-___________-_______-____

Fait à Rennes le 7/12/2007

Signature